

Département du CALVADOS  
Arrondissement de CAEN  
Canton CAEN 1  
Commune de Verson (14790)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 06/02/2024	L'an deux mil vingt quatre Le 12 février à 20 h
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 06/02/2024	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
<b>ENVOI EN PRÉFECTURE</b>	<u>Etaient présents</u> : Mme Nathalie Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Le Bourgeois, Gué, Joubin, Adjoint. Mmes Grenèche, Héroult, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmortreux, MM. Bouchard, Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Stoffel, Conseillers.
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	<u>Absents excusés</u> :
EN EXERCICE : 27	Mme Quesnel a donné pouvoir à Mme Brioul.
PRÉSENTS : 26	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Philippe Péru
VOTANTS : 27	

### OBJET : Débat d'orientations budgétaires

M. Deau, maire-adjoint délégué aux finances, rappelle que les collectivités territoriales de plus de 3500 habitants doivent tenir, dans les 10 semaines précédant le vote de leur budget, un débat d'orientations budgétaires. Une délibération prend acte de la tenue de ce débat sans avoir de caractère décisionnel.

Les conseillers municipaux ont reçu le rapport d'orientations budgétaires qui expose les données externes qui ont une influence sur la situation financière de la commune ; il présente également la situation financière de la commune et expose les orientations budgétaires pour l'exercice 2024.

M. Deau présente tout d'abord les résultats provisoires 2023 en investissement qui s'élèvent à 791 968 €. Il faut prendre en compte un décalage de dépenses qui viendront en 2024. Il faut par ailleurs reprendre un excédent cumulé de 794 628 €. Le résultat global serait donc de 1 586 596 €. On reprendra d'ores et déjà des dépenses engagées pour 129 000 € (restes à réaliser), non encore facturées.

En fonctionnement, les résultats provisoires 2023 présentent un excédent de 333 483 €, auxquels s'ajoute l'excédent reporté de 196 630 €. Soit un résultat cumulé de 530 113,77 €.

Des décalages de dépenses seront à prendre en compte, comme les dépenses énergétiques car les contrats d'énergie sont pluriannuels et la facturation se fera sur des bases tarifaires plus élevées en 2024.

Présentation de l'analyse des chiffres des résultats 2023 en termes d'évolution depuis 2018 :

Les charges de personnel et les charges courantes continuent d'augmenter. Le budget prévisionnel RH a été consommé à 98%. Si l'on compare Verson aux communes de la même strate d'habitants au niveau national (strate de 3500 à 10 000 habitants) : Verson consacre

471 €/habitant à ses dépenses de personnel ; la moyenne de la strate est à 489 €/habitant en 2022.

Verson consacre plus de 60% de ses dépenses de fonctionnement aux dépenses de personnel. Le souhait est de faire descendre cette part dans le budget global en passant en-dessous de 60%.

Concernant les recettes : elles stagnaient voire baissaient jusqu'en 2021, elles sont à présent meilleures. C'est le résultat d'une augmentation du produit des impôts locaux, lié à la fois au taux mais surtout au nombre de logements concernés dont le nombre en augmentation commence enfin à montrer ses effets.

Les dotations de l'Etat évoluent : on espère avoir atteint le niveau le plus bas en 2022 car l'année 2023 voit une légère augmentation. En effet, la Dotation Globale de Fonctionnement a légèrement augmenté passant de 321 368 € en 2022 à 323 089 en 2023, ainsi que la Dotation de Solidarité Rurale qui passe de 47 078 € en 2022 à 55 089 € en 2023. Avec la prise en compte de l'augmentation de la population, on peut espérer une évolution favorable.

Examen des résultats comptables retraités qui donnent la capacité d'autofinancement (CAF) de la collectivité. On doit tenir compte des recettes réelles et des dépenses réelles, en retirant les opérations d'ordre comptable et les éléments exceptionnels. L'évolution est légèrement favorable cette année avec des résultats provisoires à 468 302 €. Ils servent à autofinancer les investissements, même s'ils sont aidés en partie par des subventions ou par de l'emprunt. Il faut aussi un certain niveau d'autofinancement car un financement bancaire ne peut être accordé que s'il y a une CAF intéressante.

La dette : l'encours de la dette s'élève à 1 590 000 € environ ; on rembourse un peu plus de 80 000 € hors intérêts chaque année. Nous avons deux emprunts, l'un contracté en 2020 (1,1 M€ auprès de la Caisse des Dépôts à un taux de 0,55 % sur 20 ans) et l'autre en 2021 (0,65 M€ également auprès de la Caisse des Dépôts à 0,89 % sur 20 ans). La dette de Verson est de 454 €/habitant en 2022, quand elle est de 726 €/habitant en moyenne pour les communes de même strate.

La CAF nette de la collectivité, une fois déduit le remboursement du capital de la dette, s'élève à 300 000 € environ.

En synthèse, quelques éléments notables en 2023 :

- Clôture de l'opération des Ateliers de l'Odon
- Augmentation des coûts énergétiques en 2023 mais principal impact à venir en 2024. Des économies de consommation ont été réalisées grâce aux efforts de tous. Sans cela, la situation aurait été encore pire.
- DGF : 1<sup>ère</sup> fois depuis longtemps que la DGF et la DSR augmentent.
- Acomptes subventions > budget (+ 230 K€), donc à minorer sur 2024
- Décalage factures Restaurant scolaire 2023/2024 : 723 K€

M. Stoffel demande si nous avons perçu le remboursement de la TVA pour les travaux aux Ateliers de l'Odon ?

M. Deau répond que le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) est perçu avec 2 ans de décalage. Nous avons récupéré la TVA en >2023 qui correspond au pic d'investissement de 2021.

Contexte budgétaire national :

La loi de finances adoptée le 29 décembre 2023 pour 2024 prévoit les principales éléments ou mesures suivantes :

- Prévvision de croissance de 1,4 % en 2024 (+1 % en 2023, +2,7 % en 2022, +6,8 % en 2021, -7,8 % en 2020).
- Prévvision d'inflation selon l'INSEE de 2,6% pour 2024 (moyenne annuelle). (4,9% en 2023, 5,3% en 2022, 1,6% en 2021, 0,5% en 2020)
- Actualisation des bases fiscales de +3,9% en 2024 (+7,1% en 2023).
- Impact du contexte international : incertitudes sur l'inflation, hausse inédite des coûts (+80 % pour l'électricité en moyenne hors abonnement, +8 % pour le gaz par exemple à Verson).
- DGF/DSR : L'enveloppe nationale augmente en 2024 mais pas au profit de communes comme Verson a priori. => 2024 : maintien de la DGF/DSR.
- Objectif de verdissement des dotations (DETR, DSIL...) avec fléchage pour subventionner des projets à caractère environnemental
- Commune de plus de 3 500 hab. : Budget vert à présenter en annexe du CFU 2024 présentant l'impact environnemental des dépenses d'investissement.

Les orientations budgétaires proposées pour 2024 sont les suivantes :

Pour les investissements :

- Poursuite et développement des investissements (portés sur 2 exercices) : fin des travaux du restaurant scolaire, fin des travaux de la voirie nord-écoquartier, études et début des travaux du parc Senghor, études et début des travaux pour la création de vestiaires féminins au stade de foot et la pose de panneaux photovoltaïques.
- Recherche systématique de financements non bancaires : DETR/DSIL, Contrats de territoire du Département et de la Région, Fonds vert, Ligue de foot, Mécénat...
- Etudes pour préparer les dossiers à venir et avoir une vision de long terme du patrimoine bâti communal en privilégiant les projets permettant de réduire les coûts de fonctionnement, notamment énergétiques (rénovation énergétique de l'école Victor Hugo par exemple).

Pour le fonctionnement :

- Absorber 3 postes importants de dépenses de fonctionnement : les coûts énergétiques (notamment le gaz cette année), le lancement du restaurant scolaire à l'automne 2024, l'inflation des contrats d'assurance (+32 000 € suite aux nouveaux contrats).
- Recherche d'optimisation du fonctionnement de la collectivité (réorganisation RH, refonte de procédures...), modernisation des outils métier de la collectivité (changement de logiciels...) et poursuite du suivi précis des consommations énergétiques.
- Reprise en gestion interne de l'espace jeunes.
- Financement par subventions du projet Patrimoine Senghor (part fonctionnement).
- Objectif de limiter la hausse des dépenses réelles de fonctionnement à 6 %. Cet objectif a été fixé compte tenu du constat des dépenses prévisionnelles.

M. Courteille demande si le salaire du cuisinier viendra alourdir les dépenses.

M. Deau indique que cela jouera peu sur 2024, seulement sur les derniers mois de l'année. Mme Donatin complète en rappelant que ce ne sera pas une charge RH directe car nous avons mené une procédure d'appel d'offre pour que ce soit une société qui gère la cuisine et l'approvisionnement en denrées. On s'est inspiré de Bellengreville qui a fonctionné comme cela, en commençant avec un prestataire extérieur qui va progressivement former nos équipes pour passer ensuite en gestion directe progressivement. Deux entreprises ont déposé une offre : Convivio et API Restauration.

M. Simon s'interroge sur l'approvisionnement des denrées qui n'est pas géré par la commune. Mme Donatin répond que ce sera bien au prestataire de s'en occuper, tout comme une série de choses qu'on ne maîtrise pas faute de compétences internes, sur la

partie du suivi sanitaire notamment. Un cahier des charges précis a été élaboré avec les obligations à respecter en matière de denrées, suite à l'étude alimentaire réalisée fin 2022/début 2023.

Vu l'article L 2312-1 du CGCT,

Considérant les échanges lors de la présentation en séance du conseil,

Le conseil municipal prend acte du présent débat d'orientations budgétaires 2024.

La Maire,

Nathalie DONATIN

